

MESURES PRISES PAR L'ARBR POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DANS CE CONTEXTE DE RISQUE SANITAIRE

Depuis le déconfinement une veille réglementaire est effectuée afin de préparer la reprise en septembre selon les contraintes résultant des directives du Haut Conseil de la santé publique.

Le plan de reprise d'activités s'appuie notamment sur les documents suivants :

- *Plan de reprise version 7 du 26 juin 2020* du CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir)
- *Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19*. Ministère des sports, Édition au 26 juin 2020.
- *Guide de Retour à la danse*. Fédération Française de Danse, 29 mai 2020
- *Guide des bonnes pratiques COVID-19 à l'attention des musiciens*. CSFI (Chambre Syndicale de la Facture instrumentale), 27 juin 2020
- *Site internet de À Cœur Joie*, 1ère association française de chant choral.

Les activités se déroulent dans des locaux dont l'entretien est effectué par du personnel municipal, sous la responsabilité de la Ville d'Orvault. Les modalités de reprise sont donc aussi conditionnées à la réouverture des salles et aux mesures éventuelles imposées par la mairie.

MESURES GENERALES

Les activités de l'ARBR se déroulent en milieu fermé. Afin de limiter les risques de contamination, et au regard des contraintes connues le 14 août 2020, l'ARBR prend les mesures suivantes, qui pourront évoluer en fonction du contexte épidémique et de l'état des connaissances.

La distanciation physique, les gestes barrières, et les mesures de surveillance rappelées précédemment s'imposent A TOUS, intervenants, participants et bénévoles. Les intervenants seront formés et seront chargés de les faire appliquer dans leurs cours.

MASQUE : le port du masque est obligatoire lors des déplacements ou des regroupements autour des activités ; la distanciation physique d'1m doit être respectée autant que possible à cette occasion. Le masque peut en théorie être ôté par les participants pendant l'activité. Nous recommandons cependant de le garder chaque fois que cela sera possible.

Actuellement, le port d'une protection faciale est obligatoire pour les intervenants. Nous étudierons avec chacun d'entre eux le mode de protection à utiliser.

Les mesures de distanciation physique lors de la pratique sportive obligent à la réduction du nombre de participants pour certaines activités, au regard de la taille de la salle dédiée.

La liste des participants à chaque cours sera tenue par le professeur pour identification de foyers éventuels.

L'utilisation de matériel personnel doit être privilégiée ; l'utilisation de matériel en commun lors des activités doit être limitée au maximum sous la responsabilité de l'intervenant.

L'accès aux vestiaires communs (salle pommier) est actuellement interdit. Nous vous demandons donc d'arriver dans la tenue adéquate pour l'activité. Cela concerne principalement la danse, la gymnastique et les cours de Yoga de Cathy Desmars.

Nous étudierons à la rentrée la possibilité d'accès restreint en nombre de personnes pour le dépôt des vêtements de ville.

Le regroupement dans le hall des bâtiments est impossible, pour éviter les croisements au changement de cours. Nous vous demandons d'arriver à l'heure de votre cours, pas trop en avance, de repartir après la séance et d'attendre à l'extérieur du bâtiment la sortie du cours précédent. Les enfants seront également attendus à l'extérieur. Nous étudierons là encore la possibilité d'accès restreint, à la rentrée.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des intervenants, dans les salles. Cependant, vu le nombre très important de participants (environ 900 l'an dernier) nous vous remercions de vous munir de votre propre flacon pour votre utilisation personnelle, comme vous le faites dans la vie courante. Chaque bâtiment dispose de sanitaires accessibles pour se laver les mains, avec du savon (approvisionné par la Ville). Nous vous suggérons l'utilisation d'un sac type congélation zippé pour ranger votre masque et votre gel pendant le cours.

Uniquement pour les enfants : l'intervenant distribuera lui-même du gel hydro-alcoolique en début et fin de cours ou leur proposera de se laver les mains.

Mesures SUPPLEMENTAIRES spécifiques à certaines activités :

Gym – Yoga : utilisation obligatoire de votre tapis personnel et d'une grande serviette pouvant servir à recouvrir certains matériels. Nous vous recommandons de prévoir l'achat du tapis dès à présent de façon à ne pas courir le risque d'une rupture de stock en magasin.

Patchwork – Encadrement : utilisation du matériel personnel uniquement.

Terre et Volumes / Modelage : en raison de la configuration de la salle ne garantissant pas la distanciation physique, il pourra être demandé aux adultes de porter un masque ou une visière, selon le nombre de participants présents à la séance. Le port du masque n'est actuellement pas recommandé pour les enfants du primaire.

Il est expressément demandé que chacun des adultes ait ses propres outils de modelage, identifiés. L'ARBR fournira le matériel pour les enfants ; nous vous donnerons les précisions à la rentrée.

Chorale : le nombre important de participants impose une organisation spécifique pour 2020-2021, qui a été étudiée avec les responsables Yves et Annabelle Revault. Ils diffuseront l'information auprès de choristes. L'utilisation occasionnelle d'une salle extérieure au Bois-Raguenet doit être envisagée.

Foot en salle : les conditions de l'activité seront liées aux règles nationales imposées pour les sports collectifs.

Piano – Guitare : les bonnes pratiques de désinfection des instruments de musique édictées par la CSFI seront mises en œuvre sous la responsabilité du professeur.

- Le piano et les poignées du siège seront régulièrement désinfectés par le professeur
- La guitare est personnelle, le reste du matériel sera désinfecté régulièrement par le professeur
- Les partitions devront être mises dans des pochettes transparentes, pouvant être désinfectées avec de l'alcool à 70°